



COVID-19

Renouvelez vos demandes d'autorisation avant le 1^{er} décembre

Si certaines de vos demandes d'autorisation devaient prendre fin le 30 septembre 2020, vous devez les renouveler le plus rapidement possible. Vous vous assurez ainsi que vos patients pourront continuer d'obtenir facilement leurs médicaments.

Une situation exceptionnelle

Nous comprenons que vous n'avez pas pu voir dans les délais prévus tous vos patients visés par les mesures des médicaments d'exception et du patient d'exception. Voilà pourquoi nous avons prolongé jusqu'au 30 novembre l'autorisation de vos demandes que nous avons déjà reportées au 30 septembre sans avoir reçu vos demandes de renouvellement. Toutefois, en nous transmettant dès maintenant vos demandes, nous pourrions les autoriser pour la durée prévue.

Le Collège des médecins du Québec, le ministère de la Santé et des Services sociaux, vos fédérations, vos associations et nous vous invitons à utiliser le service en ligne Patient et médicaments d'exception pour renouveler vos demandes.

Comment renouveler une demande d'autorisation

- Pour renouveler une autorisation, dans le [service en ligne Patient et médicaments d'exception](#), vous devez :
 1. accéder à l'outil [En fin d'échéance](#);
 2. sélectionner la demande d'autorisation à renouveler;
 3. cliquer sur le bouton *Renouveler*.
- Un nouveau numéro sera attribué à votre demande, qui passera *En rédaction*. Vous devez alors :
 1. remplir la demande d'autorisation;
 2. y ajouter les documents nécessaires à son évaluation;
 3. cocher la case pour déclarer que vos renseignements sont exacts;
 4. cliquer sur le bouton *Soumettre*.

Approbation d'une demande remplie par votre personnel

Si la demande a été remplie par un membre de votre personnel à qui vous avez délégué l'accès au service en ligne, vous devez l'approuver. Pour cela, accédez à la liste de travail *À approuver*.

Courriel, site Web et fils RSS

www.ramq.gouv.qc.ca/courriel
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
Abonnez-vous à nos fils RSS

Téléphone

Québec 418 643-8210
Montréal 514 873-3480
Ailleurs au Québec 1 800 463-4776

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)